

ILM LCO – Règles (Version intégrale)

ILM LCO pour Images-Langage-Missions dans le domaine de la lutte contre la criminalité organisée (la version Gendarmerie LCO de MCO-3, un DLPP CAELIOPS), est un dispositif ludique qui se joue en équipes, basé sur la mémoire, l'appréhension de codes et la compréhension de missions.

Il rassemble de 1 à 3 joueurs ou de 1 à 3 équipes ; une équipe peut être composée de 1 à 4 joueurs maximum et est toujours considérée comme un seul joueur.

Il existe deux variantes : une orientée « connaissances » s'inscrivant dans une logique de compétition ; l'autre orientée « missions », dans une logique de coopération.

BUT DU JEU

Le but du jeu est de collecter un maximum d'étoiles.

MATÉRIEL

Le jeu est constitué de 3 séries de 18 cartes :

- 18 cartes bleues avec des images (cartes « images »)
- 18 cartes blanches avec des mots ou acronymes (cartes « langage »)
- 18 cartes rouges comportant soit 2, 3, 4 ou 5 étoiles, soit un X (cartes « mission »)

Un dé à six faces est fourni.

DÉROULEMENT GÉNÉRAL

Une partie classique se joue en deux phases : phase 1 (appropriation) et phase 2 (approfondissement).

INSTALLATION

Les 18 cartes bleues sont alignées au centre de la table, faces non visibles.

Chaque joueur ou équipe reçoit 6 cartes blanches s'il y a 2 joueurs/équipes, ou l'ensemble des cartes blanches s'il y a 3 joueurs/équipes. Les cartes rouges constituent une pioche.

PHASE 1 – APPROPRIATION

Objectif : Autant de cartes bleues que possible.

Dans une logique de jeu de mémoire, chaque joueur ou équipe retourne une carte bleue.

S'il possède la carte bleue correspondante, il doit expliciter correctement le mot ou l'acronyme en version débutant et définir le rôle/la mission en mode avancé.

Si la définition est validée, il pioche une carte rouge, en prend connaissance, puis recouvre la carte bleue avec la carte rouge face non visible. Il pioche une carte blanche. La carte blanche utilisée est défaussée. En cas d'erreur, la carte bleue est retournée face visible et le joueur passe la main.

Dès qu'un joueur n'a plus de cartes blanches, la phase 1 est terminée, même si les autres joueurs disposent encore de cartes.

PHASE 2 – APPROFONDISSEMENT

Cette phase se joue selon l'une des deux variantes suivantes. Pour des joueurs expérimentés, ILM LCO peut se jouer en phase 2 immédiatement.

VARIANTE ORIENTÉE « CONNAISSANCES »

Objectif compétitif : récolter un maximum de cartes de 2 à 5 étoiles en répondant correctement aux questions de connaissances.

Le joueur soulève une carte rouge et choisit, soit le défi « étoiles » soit le défi « images ».

Dans le défi « étoiles », il s'agit de questions liées à la thématique « police judiciaire ». Dans le défi « images », il s'agit de questions liées au repère dévoilé sur la carte bleue.

Le joueur lance le dé, la question posée est celle correspondant au numéro. S'il commet une erreur, la carte rouge est défaussée et la carte bleue retirée du jeu. En défi « étoiles », il peut aussi challenger un joueur qui doit alors répondre à sa place, si le joueur challenger réussit, le joueur challenger passe son tour, s'il échoue, le joueur challenger peut soulever une autre carte.

Si un joueur soulève un X, le défi est perdu et la partie doit être recommencée avec les mêmes cartes. La partie s'arrête lorsque plus aucun joueur ne peut ou ne veut jouer.

VARIANTE ORIENTÉE « MISSIONS »

Objectif coopératif : réaliser un maximum de points au cours d'une mission en identifiant correctement 5 termes (mots ou acronymes) et pas plus parmi les 8 présents dans la mission.

Le joueur ayant terminé la phase 1 en premier lance le dé afin de déterminer la mission.

La mission est lue par le joueur. Tous les joueurs jouent ensemble !

Il s'agit de retourner les cartes rouges des repères cités dans la mission et uniquement ceux-ci. Les joueurs jouent à tour de rôle.

Toute erreur entraîne un malus de 2 étoiles retirées du score courant.

La révélation d'un X entraîne l'annulation immédiate du défi.

Enjeu : dépasser les 15 points !

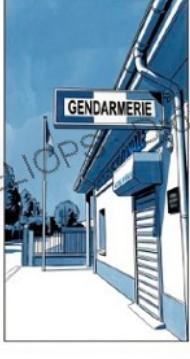
Mode avancé : La mission n'est lue qu'une seule fois.

Mode expert : la mission n'est lue qu'une seule fois et, pour obtenir les étoiles, il faut répondre alternativement à un défi « étoile » puis un défi « images ».

VARIANTE SOLO

Le joueur pose les cartes bleues face retournées devant lui. Phase 1, il pose 6 cartes blanches faces découvertes face à lui et complète jusqu'à ce qu'il ait recouvert toutes les cartes bleues par des cartes rouges. Phase 2, il doit relever un défi : Bronze (atteindre 15 étoiles), Argent (25 étoiles), Or (35 étoiles).

Tableau de correspondances images bleues et blanches

QUESTIONNAIRE DÉFI « ÉTOILES » - QUESTIONS

★ 2 étoiles

Q1 : Quelle est la répartition tripartite des infractions ?

Q2 : Qui dirige la police judiciaire ?

Q3 : Quelles sont les missions de la police judiciaire ?

Q4 : Pour quel type d'infractions le tribunal correctionnel est-il compétent ?

Q5 : Quelles sont les 3 qualifications d'enquêteurs prévus par le CPP ?

Q6 : Quelles cours connaissent les appels formés contre les jugements rendus en premier ressort ?

★ 3 étoiles

Q1 : Quels articles prévoient et encadrent la garde-à-vue ?

Q2 : Quel article fixe les responsabilité du procureur de la république ?

Q3 : Qu'appelle-t-on les TSE ?

Q4 : Citez 3 types d'enquêtes judiciaires.

Q5 : Quelle cour juge les crimes punis de 15 à 20 ans ?

Q6 : Citer 3 causes d'extinction de l'action publique.

★ 4 étoiles

Q1 : À quelle durée est portée l'enquête préliminaire en matière de criminalité organisée ?

Q2 : Que signifie JIRS et JUNALCO ?

Q3 : Quelle est la composition d'une cour d'assises en première instance ?

Q4 : Quels sont les éléments constitutifs de la bande organisée ?

Q5 : Quels sont les 3 parquets spécialisés en France ?

Q6 : Quel article énumère notamment les infractions qui relèvent de la criminalité organisée ?

★ 5 étoiles

Q1 : Quel article du CPP prévoit l'utilisation de l'IMSI-Catcher ?

Q2 : Quel article du CPP prévoit l'infiltration ?

Q3 : En vertu de quel article, un juge d'instruction peut-il autoriser une perquisition en dehors des heures légales ?

Q4 : Quelle loi fixe le statut du parquet national anti criminalité organisée ?

Q5 : Quel article du code pénal prévoit la bande organisée ?

Q6 : Quel article prévoit l'association de malfaiteurs ?

QUESTIONNAIRE DÉFI « ÉTOILES » – RÉPONSES

★ 2 étoiles

- R1 : Contravention - délit - crime.
- R2 : Le procureur de la République.
- R3 : Constater les infractions, rassembler les preuves, rechercher les auteurs.
- R4 : Les délits.
- R5 : OPJ - APJ - APJA.
- R6 : Les cours d'appel.

★ 3 étoiles

- R1 : Articles 62-2 et suivants du CPP.
- R2 : Article 14 du CPP.
- R3 : Les techniques spéciales d'enquête autorisées dans le cadre de la criminalité organisée ou du terrorisme.
- R4 : L'enquête préliminaire ; l'enquête de flagrance ; la commission rogatoire.
- R5 : Les cours criminelles départementales.
- R6 : Le décret de l'auteur de l'infraction ; l'abrogation de la loi pénale ; l'amnistie.

★ 4 étoiles

- R1 : 3 ans renouvelables pour 2 ans sur autorisation écrite du procureur de la République.
- R2 : Juridiction inter-régionale spécialisée et Juridiction nationale de lutte contre la criminalité organisée.
- R3 : 3 magistrats professionnels et 6 jurés.
- R4 : Structure organisée ; entente préalable ; faits matériels préparatoires.
- R5 : PNF, PNAT, PNACO.
- R6 : Article 706-73 du CPP.

★ 5 étoiles

- R1 : Article 706-95-20 du CPP.
- R2 : Article 706-81 du CPP.
- R3 : Article 706-91 du CPP.
- R4 : Loi organique du 29 avril 2025.
- R5 : Article 132-71 du code pénal.
- R6 : Article 450-1 du code pénal.

QUESTIONNAIRE DÉFI « IMAGES »

Pour les cartes SHR, Brigades et BR/SR, le défi « images » n'est pas possible.

Q1 : Quel est le volume de personnels au sein de XXXX ?

Q2 : Qui commande XXXX ?

Q3 : Où est implanté XXXX ?

Q4 : Quelle est la structure de XXXX ?

Q5 : Citer un dossier emblématique traité par XXXX.

Q6 : Citer un équivalent européen ou américain de XXXX.

MISSIONS

MISSION 1 : travail illégal international

Lors d'une surveillance générale, la **brigade** du Châtelet-en-Brie réalise un contrôle sur un chantier du bâtiment, appuyée par la **brigade de recherches** de Melun.

De nombreuses infractions liées au **travail illégal** sont constatées. Un travailleur en situation irrégulière se blesse gravement en cherchant à échapper au contrôle.

Le groupement rend compte au **centre national des opérations**.

L'**unité nationale de police judiciaire** prend le relais et propose l'appui de l'**unité nationale d'investigations**, du **service central de renseignement criminel** et de l'**office central de lutte contre le travail illégal**.

Les principaux suspects font rapidement l'objet d'un criblage auprès de l'**état-major de lutte contre la criminalité organisée**.

MISSION 2 : découverte de Subutex

Lors d'un contrôle routier, la **brigade** de Noyers-sur-Serein découvre une cargaison de 10 000 cartons de Subutex.

La **section de recherches** de Dijon est saisie. Une cellule nationale d'enquête est créée par l'**unité nationale de police judiciaire**, qui propose l'appui de l'**unité nationale d'investigations**, du **service central de renseignement criminel**, de l'**institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale** et de l'**office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique**.

Les premières investigations établissent un lien avec un individu ayant opéré en Syrie, connu de l'**office central de lutte contre les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les crimes de haine**.

MISSION 3 : extrémisme violent et criminalité

Un groupuscule politique ultra-violent fait l'objet d'un suivi par la **sous-direction de l'anticipation opérationnelle**, en lien étroit avec le **service central de renseignement criminel**.

La **section de recherches** de Bourges, renforcée par l'**unité nationale d'investigations** dans le cadre d'une proposition de l'**unité nationale de police judiciaire**, enquête sur un incendie criminel potentiellement en lien avec ce groupuscule.

L'**institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale** met en évidence un ADN correspondant à un profil suivi par l'**office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique**.

Un dispositif de surveillance et d'interpellation est mis en place avec le soutien du **groupe d'intervention de la gendarmerie nationale**.

MISSION 4 : corruption

Selon une **source humaine de renseignement** traitée par la **section de recherches** de Pau, un gendarme adjoint affecté au **service central de renseignement criminel** transmettrait des informations issues des fichiers à des groupes criminels.

En lien étroit avec l'**unité nationale de police judiciaire**, l'**inspection générale de la gendarmerie nationale** identifie rapidement le militaire corrompu.

Il apparaît qu'il transmet régulièrement des renseignements à un individu moldave suivi par l'**office central de lutte contre la délinquance itinérante**.

Après un criblage approfondi au sein de l'**état-major de lutte contre la criminalité organisée** et de nombreux actes d'investigation, une opération est déclenchée avec l'appui du **groupe d'intervention de la gendarmerie nationale**.

MISSION 5 : Blanchiment présumé

La **sous-direction de la police judiciaire** a développé, avec le **Centre national de formation au renseignement et à l'investigation**, un module visant à renforcer la poursuite de l'infraction de blanchiment présumé.

L'**unité nationale de police judiciaire** est mobilisée, avec l'**unité nationale d'investigations** particulièrement active dans ce domaine, en lien étroit avec le **service central de renseignement criminel**.

Des opérations nationales peuvent être planifiées à l'échelon national, notamment par l'**office central de lutte contre le travail illégal**.

Dans ce domaine, comme dans d'autres, les **sources humaines de renseignement** permettent souvent de faire gagner un temps précieux aux enquêteurs.

MISSION 6 : Double assassinat crapuleux

Un double assassinat, pour lequel la **section de recherches** de Rouen est saisie, semble lié à un trafic de déchets.

Le travail de criminalistique réalisé par l'**institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale**, combiné aux rapprochements effectués par le **service central de renseignement criminel**, oriente les investigations vers un individu connu de l'**office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique**.

Une **source humaine de renseignement** traitée par la **section de recherches** de Caen permet la mise en place de dispositifs techniques de captation de données.

Coordonnée par l'**unité nationale de police judiciaire**, une opération visant douze interpellations simultanées est planifiée. Le rassemblement des moyens est fixé à 5 heures à la **brigade** de Bayeux.

L'opération est suivie par le **centre national des opérations**.